



QUESTIONS AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET AUX ÉLECTIONS MÉTROPOLITAINES

1 - Participation citoyenne

Quelle place comptez-vous donner aux citoyens et à leurs associations (dont les CIL et l'UCIL) dans les projets d'aménagement impactant leur cadre de vie ?

>En quelques mots (*voir notre réponse à votre seconde question*), aucun projet ne sera engagé ni acté sans un processus de définition amont et de votation citoyenne à l'issue de ce processus amont. Depuis 20 ans, les dispositifs institutionnels de « participation » se sont empilés (songeons singulièrement aux Lois Vaillant et Lamy) comme les initiatives d'habitants et de collectifs sans que jamais l'espace nécessaire n'ait jamais été ménagé pour construire des projets partagés au niveau métropolitain comme au niveau communal, à l'exception de la Mairie 1er Arrondissement où ont été développées les seules expérimentations de démocratie réelle et réciproque à l'image du Conseil Territorial. Les concertations métropolitaines sur les grands projets (à l'exemple du projet Part-Dieu que nous gèlerons pour sauver ce qui est encore sauvable) constituent une caricature de démocratie et procèdent bien davantage du marketing territorial. La participation à la Lyonnaise, au mieux, vise à discuter de la couleur des bancs ou du modèle de candélabres.

>Quant aux projets sur les arrondissements, c'est à dire de proximité, la loi PML n'étant pas appliquée à Lyon, même les élus d'arrondissement n'ont pas eu voix chapitre autrement que sous la forme d'un avis consultatif. Et si quelques victoires sont à enregistrer, elles sont surtout le résultat de luttes -nous pensons au square Delestraint par exemple- plutôt que de la capacité d'écoute des élus de la majorité Collomb/Kimelfeld/Verts. Aussi, instaurerons-nous des ateliers du vivre-ensemble, ponctuels et sur des lieux identifiés comme problématiques, pour solutionner les problématiques d'aménagement, cadre de vie et tranquillité publique, avec riverains, associations locales, bailleurs et commerçants et administration (police, services sociaux, propreté urbaine...)

>C'est bien une démocratie réciproque, et non plus une participation -fût-elle citoyenne mais toujours à périphérie des lieux de décisions-, que nous proposons de mettre en oeuvre en rendant la Ville aux habitants. Comme en appliquant la loi avec des Mairies d'Arrondissement gestionnaires et décisionnaires des équipements publics inventoriés sur leur territoire.

- Quelle participation citoyenne comptez-vous instaurer dans le fonctionnement institutionnel des communes et de la métropole ?

L'ensemble de notre démarche vise donc, non pas à instaurer une participation citoyenne, gadget de marketing territorial, mais à rendre effectif le partage du pouvoir. Cela passe et se traduit par 6 axes développés concouramment :

>*Former*

Une Université Citoyenne forme tous les volontaires (membres de collectifs et individus) aux politiques publiques

>Proposer

Un Conseil Territorial réunit les associations et collectifs, les structures existantes et à venir (Conseils de Quartier, CIL, Conseil des Enfants, Conseils des Aînés, Conseils Citoyens etc.) de l'arrondissement SIÈGE En Conseil d'Arrondissement et SOUMET trois propositions au vote des élus.

>Débattre

Une Assemblée Générale d'Arrondissement (Tous les citoyens + Conseil Territorial + élus) EXAMINE l'action publique conduite dans l'arrondissement, elle DÉBAT des projets envisagés par les élus et DÉCIDE de la constitution des Commissions Projet

>Concerter en amont

Une Commission Projet (paritaire : collectifs, techniciens, élus) ORGANISE la concertation d'un projet pour ÉLABORER le cahier des charges du projet, ORGANISE la mise en oeuvre de la VOTATION CITOYENNE

>Décider

Une VOTATION CITOYENNE sur les projets envisagés sur l'Arrondissement et sur 5% du budget d'investissement de proximité, et un DROIT DE VETO défendu par les élus locaux (si le projet est imposé par l'État, une autre collectivité)

>Contrôler

Une Commission Déontologie indépendante CONTRÔLE l'utilisation de l'argent public par les élus, le respect des engagements, l'attribution des subventions et des marchés DILIGENTE des Audits Citoyens PRÉSENTE son rapport en Conseil Municipal chaque année

2 - Déplacements urbains

- Quelles sont vos propositions pour faciliter la marche à pied dans et à l'extérieur de la ville (cheminements piétons suffisamment larges, continus et protégés) ?

Notre objectif est de rendre priorité aux piétons. Cela se traduira par une politique générale d'aménagement et de signalétique ad hoc et de mesures particulières, parmi lesquelles :

>Interdiction des trottinettes en libre-service

>Faire de la zone 30 la règle générale et des 50km l'exception (grands axes)

>Création de cœurs de quartier piétons sur chaque arrondissement, en lien avec associations de riverains et de commerçants

- Quels moyens seront consacrés à la suppression des dysfonctionnements criants constatés actuellement sur les cheminements piétons des voiries existantes ?

> En remunicipalisant l'action publique à partir des arrondissements, les dysfonctionnements pourront faire l'objet de réponses adaptées et réactives. De manière générale, en matière de moyens, l'essentiel de ceux-là seront consacrés à des aménagements et des équipements de proximité utiles pour les habitants, plutôt qu'à des grands projets inutiles destinés à renforcer l'attractivité touristique et financière du territoire pour les fonds de pensions et autres investisseurs privés.

- Quelles sont vos propositions pour favoriser les déplacements à vélo (nouveaux aménagements cyclables continus et protégés, organisation et sécurisation du stationnement des vélos) ?

>Faire de la zone 30 la règle générale et des 50km l'exception (grands axes)

>Mailler la ville d'un réseau de pistes cyclables réservées, sur le modèle de la piste cyclable du 3e arrondissement reliant les quais du Rhône à la Part-Dieu, avec l'adoption d'un budget conséquent et développer un Réseau Express Vélo tel que proposé par les associations vélos conjugué au diagnostic d'autres associations d'usagers. Le stationnement vélo sécurisé remplacera le stationnement sauvage des trottinettes.

- Comment pensez-vous faire respecter les règles du partage de la rue par les piétons, les cyclistes, les usagers des nouveaux engins de déplacement personnels motorisés et les automobilistes (campagnes de sensibilisation et d'éducation, verbalisation) ?

>En dehors des aménagements et des mesures dédiées évoquées précédemment, les activités péri-éducatives, redevenues gratuites, seront le cadre d'animations conçues pour informer et former les nouvelles générations au partage de l'espace. Ces modules de formation seront adaptés à tous les publics et développés en partenariat avec les acteurs socio-éducatifs et les collectivités dans les établissements scolaires de la Métropole (collèges) et de la Région AURA (Lycées). Des actions grand public menées avec la Prévention Routière et les associations seront enfin organisées. En parallèle, la nécessaire répression des comportements dangereux sera évidemment assurée. Les trottinettes en libre-service, principale source aujourd'hui de dysfonctionnements, auront disparu de l'espace public avec leur interdiction pure et simple.

- Dans le cadre du prochain plan de mandat, quelles sont vos principales propositions pour le développement des transports en commun (métros, tramways, bus, téléphériques, navettes fluviales...) ?

>Nous développerons de manière progressive la gratuité totale des transports en commun (soit 15 à 30% d'usagers en plus) car l'urgence climatique, et les pics de pollution répétés, ne peuvent s'accommoder d'une gratuité partielle les jours de pollution ou au bénéfice d'un seul segment de la population. La première année, les TC seront évidemment gratuits à chaque pic de pollution et chaque lundi de sorte que l'impact en termes d'usage pourra être modélisé à partir du réel aussi bien que le nouveau modèle économique dont on sait qu'il est possible (en témoignent les 300 collectivités qui ont déjà adopté ce choix, et même les États).

>Nous développerons de nouvelles lignes fortes priorisées vers les quartiers populaires (Duchère, Vaulx en Velin, Saint-Fons...) car la desserte en trams et métros doit conjuguer écologie et solidarité mais aussi être un levier en matière d'urbanisme pour revaloriser les secteurs enclavés.

- Quelle est votre position sur la réalisation de la future ligne de métro E ?

>Le projet de ligne E sera réexaminé au regard de la mesure précédente afin de prioriser préalablement les quartiers les plus en difficulté.

- Quelle est votre position sur l'aménagement long terme du Nœud Ferroviaire Lyonnais ?

>La concentration des nouvelles lignes sur le quartier de la Part-Dieu, résultant de l'obsession d'un quartier d'affaires de plus en plus surdimensionné, finira d'achever la congestion du trafic ferroviaire Lyonnais. Il est urgent de valoriser la 3e gare de l'agglomération, Saint-Exupéry, actuellement sous utilisée, en s'appuyant sur un accès rapide et fiable en Rhône-Express (25 min de Part-Dieu), avec une offre tarifaire alignée sur le réseau TCL.

- Comment comptez-vous coordonner les TER de l'étoile ferroviaire lyonnaise avec les TC du SYTRAL et obtenir une tarification unique ?

>En créant un syndicat de transport unique pour les TCL et le RER lyonnais.

- Comptez-vous réaliser le bouclage du boulevard périphérique de Lyon - Anneau des Sciences ?

>Abandon du projet de bouclage du périphérique et politique de transports en commun ambitieuse avec gratuité des transports urbains et plan d'investissements massifs sur le développement du réseau, en articulation avec le RER à la Lyonnaise.

Comptez-vous demander à l'Etat de terminer le grand contournement autoroutier Est de l'agglomération Lyonnaise passant par Saint-Exupéry en le prolongeant vers le Sud directement, en restant à l'Est du Rhône, jusqu'au péage de Reventin-Vaugris ?

>Pas de création de nouvelle autoroute mais déploiement du contournement fret de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

Quel calendrier envisagez-vous pour supprimer le passage de l'autoroute M6-M7 dans l'hyper-centre de l'agglomération et le requalifier en boulevard urbain ?

>Echéancier à déterminer en lien avec les directions techniques compétentes.

Que proposez-vous pour augmenter le nombre des parkings-relais de périphérie actuellement saturés ?

>Des budgets d'aménagement de stations de métros et de gare ferroviaires, incluant systématiquement l'étude d'impact et la dimension du parking nécessaire seront ménagés.

3 - Aménagement urbain, vieillissement de la population, développement économique

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour favoriser la réalisation de logements à prix abordable ? À cet effet, pensez-vous mettre en œuvre une politique volontariste d'action foncière au niveau de la Métropole ?

>Révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat en supprimant l'objectif d'attractivité et de rayonnement, qui favorise l'explosion des prix des grandes métropoles

>Encadrement des loyers comme à Paris ou à Berlin

>Politique active d'achat public de terrains (création d'un établissement public du foncier)

>40 millions pour l'office foncier solidaire afin d'encourager l'accession sociale

>Règle des 1/3 dans chaque nouveau programme de construction : 1/3 de logements sociaux / 1/3 de logements privés/ 1/3 d'accession.

>Taxation renforcée des logements vacants et meublés touristiques

Comment comptez-vous adapter la cité au vieillissement de sa population (coordination des aides et dispositifs existants, maintien à domicile, adaptation des logements et des transports, réalisation de nouveaux EHPAD, participation des sénior à la vie de la cité...)?

>Création de 4 résidences médicalisées publiques supplémentaires sur Lyon pour développer un tarif plus accessible aux familles

>Expérimenter un viager public solidaire (exemple de Paris), favorisant le maintien à domicile des personnes âgées en leur octroyant un revenu décent, tout en fléchant logement vers une vocation sociale à plus long terme

Que proposez-vous pour poursuivre et renforcer le développement économique de la Métropole ?

>Relocaliser l'économie et valoriser les producteurs locaux et la ceinture verte lyonnaise avec un grand marché d'intérêt local, en contrepoint de celui de Corbas, pour renforcer l'autosuffisance alimentaire de l'agglomération (seuls 5% de produits consommés sont issus d'un rayon de 50km. 95% de la production locale est exportée vers les grands marchés de gros comme Rungis)

- >Réorienter les dotations allouées aux grands groupes économiques et clusters vers l'économie de proximité (soutien aux commerces de proximité et à l'économie sociale et solidaire)
- >Favoriser l'implantation de rez-de-chaussée commerciaux dans le plan local d'urbanisme plutôt que le développement de grands centres commerciaux

4 - Écologie urbaine

Quelles sont les mesures que vous envisagez pour réduire la pollution atmosphérique de notre cité et diminuer les émissions des gaz à effet de serre ?

- >Révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat en supprimant l'objectif d'attractivité et de rayonnement, qui favorise l'urbanisation des terres, la densification minérale, la congestion du trafic
- >Gratuité totale des transports en commun (soit 15 à 30% d'usagers en plus) car l'urgence climatique, et les pics de pollution répétés, ne peuvent s'accommoder d'une gratuité partielle les jours de pollution ou au bénéfice d'un seul segment de la population (sur la base de la méthode pragmatique mais résolue décrite en point 2.)
- >Nouvelles lignes fortes priorisées vers les quartiers populaires (Duchère, Vaulx en Velin, Saint-Fons...)
- >Faire de Lyon une ville où la zone 30 est la règle et les 50km l'exception (grands axes)
- >Relocaliser l'économie et valoriser les producteurs locaux et la ceinture verte lyonnaise avec un grand marché d'intérêt local, en contrepoint de celui de Corbas, pour renforcer l'autosuffisance alimentaire de l'agglomération (seuls 5% de produits consommés sont issus d'un rayon de 50km. 95% de la production locale est exportée vers les grands marchés de gros comme Rungis)

Pour lutter contre les ilots de chaleur en été, comptez-vous augmenter de manière significative la végétalisation urbaine, en particulier en plantant des arbres de haute tige dans l'espace public et en créant de nouveaux espaces verts publics de proximité ?

- >Débitumer les autoroutes urbaines (réduction des voies, pistes cyclables, squares)
- >Végétalisation de toutes les cours d'école avec ouverture au grand public sur le modèle d'un square en juillet-août

Quelle politique pour la récupération et le stockage des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts publics et privés ?

- >Un retour en régie publique de l'eau avec un plan d'investissement de la collectivité sur la récupération des eaux pluviales

Comptez-vous prendre des dispositions pour rendre la lutte contre l'ambrosie plus efficace ?

- >Diagnostic partagé avec experts et associations pour un plan d'actions complémentaire aux dispositifs de prévention existants

5 - Règlement Local de Publicité de la Métropole de Lyon

Quelle sera votre position relative au futur Règlement Local de Publicité de la Métropole de Lyon qui doit être adopté dès le début de la prochaine mandature ?

- >Limitation des panneaux à 2m2
- >Interdiction étendue des nouveaux formats : bâches géantes, écrans numériques, publicité au sol, partenariats avec fournisseurs privés dans les écoles
- >Interdiction des éclairages nocturnes (sauf zones où la question sécuritaire est prévalente)
- >Renforcer la taxation des publicités

Êtes-vous d'accord pour réduire de manière importante la pression publicitaire dans l'espace public ?

>Oui. Cf. les mesures précédentes

Plus particulièrement, quelle est votre position vis-à-vis de la publicité par grands écrans vidéo couleur à images animées dite « publicité numérique », susceptible de distraire les automobilistes, les cyclistes et autres usagers de la voirie, ainsi que les piétons, et donc de provoquer des accidents de la circulation, nouveau type de publicité massivement rejetée par la population (rappelons que dans la consultation publique réalisée par l'UCIL et « Plein la Vue », 97% des citoyens consultés se sont déclarés défavorables à l'installation de ces écrans publicitaires, dont 90% très défavorables).

>Nous l'interdirons au même titre que toutes les nouvelles tentatives du privé pour publiciser et marchandiser l'espace public : bâches géantes, écrans numériques, publicité au sol, partenariats avec fournisseurs privés dans les écoles.

L'équipe de LYON EN COMMUN
conduite par Nathalie PERRIN-GILBERT,
Candidate à la Mairie de Lyon